

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## **RETURN BIDS TO:**

#### RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

| Title - Sujet  |   |          |                                      |
|--|---|----------|--------------------------------------|
|  |   |          |                                      |
| Automated Weather Station                              |   |          |                                      |
| Solicitation No N° de l'invita                         | tion  | Date     |                                      |
| W7707-196432/B   |   | 2019-04  | -26                                  |
| Client Reference No N° de re W7707-19-6432             | éférence du client                            |          |                                      |
| <b>GETS Reference No N° de ré</b><br>PW-\$HAL-121-5879 | éférence de SEAG                              |          |                                      |
| File No N° de dossier                                  | CCC No./N° CCC - FMS                          | No./N° V | ME                                   |
| HAL-8-80065 (121)                                      |   |          |                                      |
| Solicitation Closes                                    | L'invitation pre                              | nd fin   | Time Zone<br>Fuseau horaire          |
| at - à 02:00 PM<br>on - le 2019-05-14                  |   |          | Atlantic Daylight Saving<br>Time ADT |
| F.O.B F.A.B.  Plant-Usine: Destination                 | : ✓ Other-Autre:                              | ]        |                                      |
| Address Enquiries to: - Adress Russell (HAL), Alex     | ser toutes questions à:                       |          | yer Id - Id de l'acheteur            |
| Telephone No N° de télépho                             | ne  |          | - N° de FAX                          |
| (902) 401-8180 ( )                                     |   | (902) 49 |                                      |
| Destination - of Goods, Service                        | es, and Construction:<br>ces et construction: |          |                                      |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée   | Delivery Offered - Livraison proposée |  |
|--|---------------------------------------|--|
| Nonder (Firm None on Address   |                                       |  |
| Vendor/Firm Name and Address   |                                       |  |
| Raison sociale et adresse du fournisseu  | ır/de l'entrepreneur                  |  |
| Telephone No N° de téléphone<br>Facsimile No N° de télécopieur   |                                       |  |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) |                                       |  |
| Signature  | Date                                  |  |



## **TABLE DES MATIÈRES**

| PARTIE | 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  | 2  |
|--------|--|----|
| 1.1    | ÉNONCÉ DES BESOIN  | 2  |
| 1.2    | COMPTE RENDU   | 2  |
| 1.3    | ACCORDS COMMERCIAUX  |    |
| 1.4    | SERVICE CONNEXION POSTEL   | 2  |
| PARTIE | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES                                  | 2  |
| 2.1    | Instructions, clauses et conditions uniformisées                                     | 2  |
| 2.2    | Présentation des soumissions   |    |
| 2.3    | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION                                |    |
| 2.4    | LOIS APPLICABLES   | 3  |
| PARTIE | 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS                                 | 3  |
| 3.1    | Instructions pour la préparation des soumissions                                     |    |
| PARTIE | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION                                  | 4  |
| 4.1    | Procédures d'évaluation  | 4  |
| 4.2    | MÉTHODE DE SÉLECTION   | 5  |
| PARTIE | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                   | 5  |
| 5.1    | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION  | 5  |
| 5.2    | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES |    |
| PARTIE | 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT  | 6  |
| 6.1    | Exigences relatives à la sécurité  | 6  |
| 6.2    | Énoncé des Besoin  |    |
| 6.3    | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES   |    |
| 6.4    | Durée du contrat   |    |
| 6.5    | Responsables   |    |
| 6.6    | Paiement   |    |
| 6.7    | Instructions relatives à la facturation  |    |
| 6.8    | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                       |    |
| 6.9    | LOIS APPLICABLES   |    |
| 6.10   |  |    |
| 6.11   |  |    |
| 6.12   |  |    |
|        | E A  |    |
|        | NCÉ DES BESOIN   |    |
| ANNEX  | Œ B  | 15 |
| BASE   | DE PAIEMENT  | 15 |
| ANNEX  | E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS                                  | 16 |
| INST   | RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE   | 16 |
| ANNEX  | D  | 17 |
| GUID   | DE DE PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION  | 17 |

#### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Énoncé des Besoin

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a besoin la station météorologique automatiques (SMA) pouvant fonctionner sans interruption dans les conditions extrêmes de l'Arctique comme spécifié à l'annexe A.

## 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

#### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwa121
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Bid Receiving Unit 1713 Bedford Row Halifax, NS B3J 3C9 902-496-5016 numéro de télécopieur pour la transmission

Adresse de courriel pour établir le service connexion postel service :

o TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

NOTE: Les soumissions et les offres ne seront pas acceptées si envoyé par courriel directement à cette adresse de courriel. Le présent courriel vise à amorcer une conversation ayant le service connexion postel, tel que détaillé dans les instructions uniformisées.

#### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service

pwa121 File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit:

Section I: Soumission technique Section II: Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

> Section I : Soumission technique (3 exemplaires papier) Section II: Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III: Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier. le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Soumission financière Section II:

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **Attestations** Section III:

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de

soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

## 4.1.1 Évaluation technique

### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit répondre à chaque critère indiqué au point 5.1 de l'annexe A. Les soumissionnaires doivent fournir des détails précis afin de démontrer la conformité de leur soumission avec chaque critère. Le Canada pourrait demander des preuves additionnelles pour les critères énumérés, voire pour tous les critères, avant l'attribution d'un contrat.

On encourage les soumissionnaires à se reporter à l'annexe D aux fins d'orientation dans le but de s'assurer que tous les critères sont indiqués dans leur soumission.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité</a> — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.2 Énoncé des Besoin

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a besoin d'une station météorologique automatique (SMA) pouvant fonctionner sans interruption dans les conditions extrêmes de l'Arctique, comme spécifié à l'annexe A.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

| Produit livrable | Date de livraison  | Meilleure livraison offerte |
|------------------|--|-----------------------------|
| 6.1              | 20 août 2019   |                             |
| 6.2              | 20 août 2019   |                             |
| 6.3              | 20 août 2019   |                             |
| 6.4              | 40 heures après avoir reçu les produits livrables 6.1, 6.2 et 6.3. |                             |

#### 6.4.2 Points de livraison

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche de l'Atlantique Immeuble DA-26 9, rue Grove Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 3Z7 Canada

FAB destination, incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

#### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alex Russell

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 3C9

Téléphone : 902-401-8180 Télécopieur : 902-496-5016

Courriel: alex.russell@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### **6.5.2** Chargé de projet - déterminé à l'attribution

Le chargé de projet pour le contrat est :

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7707-196432/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  $pwa121 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Nom :\_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_\_
Organisation : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Courriel: Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante. 6.5.3 Responsable des achats - déterminé à l'attribution Le responsable des achats pour le contrat est : Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_\_
Organisation : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_ \_\_\_ Courriel: Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante. 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_ Organisation : Adresse : \_\_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ 6.6 Paiement 6.6.1 Base de paiement À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisés dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\$ (insérer le montant

<u>au moment de l'attribution du contrat</u>). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et deux (2) exemplaire doivent être envoyés àl'adresse suivante pour attestation et paiement.

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche de l'Atlantique 9, rue Grove
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 3Z7
Canada

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

Id de l'acheteur - Buyer ID  $pwa121 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21) biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_.

#### 6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

#### 6.12 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

W7707-196432/A  $\text{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

#### ANNEXE A

## **ÉNONCÉ DES BESOIN**

#### NUMÉRO DE SUIVI DE L'OUTIL DE DEMANDE D'ACHAT : 2018-21887

#### 1. TITRE

Station météorologique automatique

## 2. CONTEXTE

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) a besoin d'une station météorologique automatique (SMA) pouvant fonctionner sans interruption dans les conditions extrêmes de l'Arctique.

Une unité de traitement embarquée (EPU) sera utilisée pour communiquer et commander un réseau de capteurs sous-marin suspendus sous une bouée de 152,4 cm (60 po) de diamètre et elle sera alimentée par un bloc embarqué d'accumulateurs au plomb à soupape de régulation (VRLA) de 12 volts. Cette bouée doit être équipée d'un système de surveillance météorologique capable de mesurer la vitesse et la direction du vent, le taux d'humidité relative, la température de l'air et la pression barométrique. Elle doit également être munie d'un GPS pour la localisation et d'une boussole électrique pour mesurer avec précision la direction du vent pendant que la station tourne sur elle-même. La station météo doit pouvoir communiquer avec l'EPU lorsque ce dernier est utilisé pour modifier les réglages ou recueillir des données météorologiques sur port USB, port série ou télémétrie RF, par exemple par ondes cellulaires, par WiFi ou par Bluetooth.

### 3. SIGLES

°C Degrés Celsius

ASCII American Standard Code for Information Interchange

AT Autorité technique

DAMS Système dérivant de surveillance de l'Arctique

EB Énoncé des besoins

EPU Unité de traitement embarquée GPS Système mondial de positionnement

hPa Hectopascal

m/s Mètres à la seconde

MHz Mégahertz mW Milliwatt

NMEA National Marine Electronics Association

RDDC Recherche et développement pour la défense Canada

SDI-12 Interface numérique série (SDI) à 1200 bauds

SMA Station météorologique automatique

V c.c. Volts – courant continu

VRLA Au plomb à soupape de régulation

#### 4. DOCUMENTS PERTINENTS ET RÉFÉRENCES

Aucun

## 5. EXIGENCES

Quantité: 4

## 5.1. Station météorologique automatique

L'entrepreneur doit fournir des stations météorologiques automatiques qui répondent aux spécifications suivantes :

| Article | Spécifications               | Valeur   |  |
|---------|------------------------------|--|--|
| 1       | Consommation d'énergie       | Maximum de 5 watts pendant l'utilisation normale de l'appareil à 12 V c.c.   |  |
| 2       | Vitesse du vent              | Vitesses allant de 0 à 70 m/s avec une résolution de 0,01 m/s  |  |
| 3       | Direction du vent            | Directions variant entre 0 et 360 degrés avec une résolution de 0,1 degré  |  |
| 4       | Humidité relative            | Taux allant de 0 à 100 % avec une résolution de 0,1 %  |  |
| 5       | Température de l'air         | Températures allant de -40 °C à 60 °C avec une résolution de 0,1 °C  |  |
| 6       | Pression<br>atmosphérique    | Pression allant de 500 à 1100 hPa avec une résolution de 0,1 hPa   |  |
| 7       | Boussole électrique          | Directions variant entre 0 et 360 degrés avec une résolution de 0,1 degré  |  |
| 8       | GPS                          | Par degrés mesurés en décimales, avec une précision de 0,001 degré   |  |
| 9       | Dispositifs d'entrée         | Ports analogiques et numériques permettant une éventuelle expansion (ajout de capteurs)  |  |
| 10      | Interface                    | Envoi/réception de données par port USB et/ou par port série (RS-232, RS485/422)   |  |
| 11      | Formats de fichiers          | National Marine Electronics Association (NMEA),<br>SDI à 1200 bauds (SDI-12),<br>ASCII.  |  |
| 12      | Débit en bauds               | 1200, 4800, 9600, 19200 et 38400 (norme UART 16550)  |  |
| 13      | Température                  | Doit au moins pouvoir mesurer des températures allant de -40 °C à 60 °C  |  |
| 14      | N <sup>bre</sup> de lectures | L'unité doit pouvoir lire les capteurs chaque minute. L'utilisateures peut régler la fréquence de lecture manuellement (de 1 seconde à 5 minutes)  |  |
| 15      | Enregistreur de<br>données   | Enregistreur de données consommant peu d'énergie (au plus 500 mW), avec logiciels, conçu pour recueillir les mesures des capteurs, analyser les données, et stocker les données et les programmes. L'appareil doit être compatible avec la plage des fréquences radio au Canada et aux États-Unis (902 à 928 MHz). |  |

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants par rapport à l'exigence 5.1 :

| Article | Description  | Quantité requise |
|---------|--|------------------|
| 1       | Colonne de montage de capteurs avec quincaillerie                                | 4                |
| 2       | Câbles nécessaires pour brancher les capteurs au système                         | 4                |
| 3       | Enceinte pour les capteurs   | 4                |
| 4       | Batterie rechargeable (12 volts) avec connecteur et fusible monté sur conducteur | 4                |

## 5.3. Logiciels

L'entrepreneur doit fournir le logiciel suivant par rapport à l'exigence 5.1 : un programme d'installation de logiciel fourni sur disque, sous forme de fichier annexé à un courriel ou sur clé USB avec licence pour l'ensemble des unités ou par unité (s'il y a lieu) et mises à jour du logiciel, le cas échéant.

#### 5.4. Soutien

Après la réception et la livraison des produits livrables 6.1, 6.2 et 6.3, l'entrepreneur doit assurer un soutien sur les logiciels, le matériel informatique et l'installation par courriel, par téléphone et à partir d'un site Web pour un total de 40 heures. Le service de soutien de l'entrepreneur doit être offert de 8 h à 17 h, heure normale de l'Atlantique, du lundi au vendredi. L'entrepreneur doit répondre dans un délai maximal de 4 heures suivant le contact initial de RDDC.

#### 6. PRODUITS LIVRABLES

| Numéro | Exigence correspondante  | Description des produits livrables | Quantité         |
|--------|--|------------------------------------|------------------|
| 6.1    | <b>6.1</b> Station météorologique automatique avec guides d'utilisation et guides techniques |                                    | 4                |
| 6.2    | 6.2 5.2 Accessoires  |                                    | 4 par accessoire |
| 6.3    | 5.3  | Logiciels                          | 1 par accessoire |
| 6.4    | 5.4  | Soutien                            | S.o.             |

## 7. LANGUE DE TRAVAIL

Les logiciels, les guides et tous les documents pertinents doivent être rédigés en anglais.

#### 8. LIEU DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche de l'Atlantique Immeuble DA-26

9, rue Grove

Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

B2Y 3Z7

ld de l'acheteur - Buyer ID  $pwa121 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Canada

#### 9. DÉPLACEMENTS

L'entrepreneur n'est pas appelé à se déplacer.

## 10. RÉUNIONS

Aucune réunion n'est requise.

## 11. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

Aucun.

## 12. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

Aucun.

#### 13. CONDITIONS PARTICULIÈRES

## 13.1. Guides d'utilisation et guides techniques

L'entrepreneur doit fournir une copie papier et une version électronique des guides d'utilisation et des guides techniques pour chaque station météorologique automatique et chaque accessoire. Toutes les versions électroniques des guides d'utilisation et guides techniques doivent être en format Adobe PDF et elles doivent être livrées sur support amovible (CD, DVD ou clé USB).

## 13.2. Logiciels

L'entrepreneur doit accompagner chaque article de logiciels, comme le précise l'exigence 5.3. Les logiciels fournis doivent être des versions commerciales existantes. Les mises à jour logicielles doivent être livrées sur support amovible (CD, DVD ou clé USB) ou être envoyées en pièce jointe d'un courriel sous format .zip ou .exe.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $pwa121 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## **ANNEXE B**

## **BASE DE PAIEMENT**

|   | Article  | Quantité | prix par unité | Prix total |
|---|--|----------|----------------|------------|
| Station météorologique automatique comme spécifié à l'annexe A 5.1          |  | 4        | \$             | \$         |
|   | Accessories comme spécifié à<br>l'annexe A 5.2   |          |                |            |
|   | Colonne de montage de capteurs<br>avec quincaillerie                                   | 4        | \$             | \$         |
|   | Câbles nécessaires pour brancher les capteurs au système                               | 4        | \$             | \$         |
|   | Enceinte pour les capteurs   | 4        | \$             | \$         |
|   | Batterie rechargeable (12 volts)<br>avec connecteur et fusible monté<br>sur conducteur | 4        | \$             | \$         |
| Produits livrables à l'annexe A 5.1 and 5.2                                 |  |          |                | \$         |
| Soutien comme spécifié à l'annexe A 5.4                                     |  | LOT      |                | \$         |
| Prix total pour tous les articles, y compris la livraison Taxes sont exclus |  |          |                | \$         |

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  $pwa121 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

|   | ) Carte d'achat VISA ;  |
|---|---|
| Ì | ) Carte d'achat MasterCard ;  |
|   | ) Dépôt direct (national et international) ;                          |
| ( | ) Échange de données informatisées (EDI) ;                            |
|   | ) Virement télégraphique (international seulement) ;                  |
| , | ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$) |

% Id de l'acheteur - Buyer ID pwa 121 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **ANNEX D**

# **GUIDE DE PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION**

Les soumissionnaires sont tenus de fournir des détails qui démontrent que l'équipement proposé satisfait à tous les critères suivants.

| Article | Spécifications               | Valeur   | Les pièces justificatives à l'appui se trouvent à : |
|---------|------------------------------|--|---|
| 1       | Consommation d'énergie       | Maximum de 5 watts pendant l'utilisation normale de l'appareil à 12 V c.c.   |   |
| 2       | Vitesse du vent              | Vitesses allant de 0 à 70 m/s avec une résolution de 0,01 m/s  |   |
| 3       | Direction du vent            | Directions variant entre 0 et 360 degrés avec une résolution de 0,1 degré  |   |
| 4       | Humidité relative            | Taux allant de 0 à 100 % avec une résolution de 0,1 %  |   |
| 5       | Température de<br>l'air      | Températures allant de -40 °C à 60 °C avec une résolution de 0,1 °C  |   |
| 6       | Pression atmosphérique       | Pression allant de 500 à 1100 hPa avec une résolution de 0,1 hPa   |   |
| 7       | Boussole électrique          | Directions variant entre 0 et 360 degrés avec une résolution de 0,1 degré  |   |
| 8       | GPS                          | Par degrés mesurés en décimales, avec une précision de 0,001 degré   |   |
| 9       | Dispositifs d'entrée         | Ports analogiques et numériques permettant une éventuelle expansion (ajout de capteurs)  |   |
| 10      | Interface                    | Envoi/réception de données par port USB et/ou par port série (RS-232, RS485/422)   |   |
| 11      | Formats de fichiers          | National Marine Electronics Association (NMEA),<br>SDI à 1200 bauds (SDI-12),<br>ASCII.  |   |
| 12      | Débit en bauds               | 1200, 4800, 9600, 19200 et 38400 (norme<br>UART 16550)   |   |
| 13      | Température                  | Doit au moins pouvoir mesurer des températures allant de -40 °C à 60 °C  |   |
| 14      | N <sup>bre</sup> de lectures | L'unité doit pouvoir lire les capteurs chaque minute.<br>L'utilisateur peut régler la fréquence de lecture<br>manuellement (de 1 seconde à 5 minutes)  |   |
| 15      | Enregistreur de<br>données   | Enregistreur de données consommant peu d'énergie (au plus 500 mW), avec logiciels, conçu pour recueillir les mesures des capteurs, analyser les données, et stocker les données et les programmes. L'appareil doit être compatible avec la plage des fréquences radio au Canada et aux États-Unis (902 à 928 MHz). |   |

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7707-196432/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID  $pwa121 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$